

PROCES-VERBAL N° 5
COMMISSION CENTRALE DES EDUCATEURS ET DE L'EMPLOI
Réunion du jeudi 29 Juin 2006

Présent :

Jean-Charles BADIN, Président de la CCEE.

Présents téléphoniquement :

Brigitte TROUILLET, Membre de la CCEE.
Pierre LABORIE, Directeur des Formations.

Excusés :

Brigitte GEILER, Secrétaire de la CCEE.
Jean MARTIN, Membre de la CCEE.
André PATIN, Membre de la CCEE

1/ PENALITES

La liste des pénalités fournie aux membres de la Commission n'a soulevé aucune mention si ce n'est le nombre encore trop élevé.

Il semble que parfois des pénalités sont infligées simplement parce que les justificatifs de qualification ne sont jamais parvenus à la Fédération. Le courrier aux clubs sera donc rédigé de telle manière qu'ils justifient la qualification lors de leur éventuelle requête auprès de la C.C.E.E.

2/ DEROGATIONS POUR 2006-2007

Les entraîneurs dont les noms suivent pourront entraîner en LNV cette saison sous réserve qu'ils suivent les formations proposées ci-dessous et obtiennent les qualifications mentionnées. Ils pourront obtenir la qualification D.E.P.V.B. au bout de trois années d'entraînement en LNV.

• ***Monsieur Gaël BOLLENGIER***

Il devra passer le BEES 2 Spécifique à la session du 4 au 6 Décembre 2006 à Montpellier.

• ***Monsieur Emmanuel DUMORTIER***

Il devra passer le BEES 2 Spécifique à la session du 4 au 6 Décembre 2006 à Montpellier.
Il devra obtenir le module 4 de la formation D .E.P.V.B. avant le début de la saison 2007/2008.

.../...

.../...

• ***Monsieur Frédéric FERRANDEZ***

Il devra passer le BEES 2 Spécifique à la session du 4 au 6 Décembre 2006 à Montpellier.

- **Monsieur Arnaud JOSSERAND**

Il devra faire impérativement le stage de formation continue de Saint-Brieuc, le 22 Août 2006 et passer le BEES 2 Spécifique à la session du 4 au 6 Décembre 2006 à Montpellier.

- **Monsieur Olivier LECAT**

Il sera mis à la disposition de l'Equipe de France Masculine pour le championnat du monde lors de la session BEES 2ème degré en 2006. Prenant en compte cet état de fait et ses actions antérieures, il obtiendra le DEPVB au 1^{er} septembre 2007 s'il entraîne le Stade Poitevin durant la saison 2006/2007 et s'il participe à la campagne 2007 de l'Equipe de France Masculine comme entraîneur adjoint.

- **Monsieur Stéphane SIMON**

Il devra obtenir le module 4 de la formation D.E.P.V.B. avant le début de la saison 2007/2008.

- **Mademoiselle Marie TARI**

Elle est acceptée comme D.E.P.V.B. stagiaire. Elle pourra obtenir la qualification au bout de trois saisons en LNV.

3/ VALIDATION DES ACQUIS ET D'EXPERIENCE.

- **Monsieur Christophe FERRE**

La CCEE lui accordera le droit d'entrer en formation D.E.P.V.B. lorsqu'il aura entraîné au moins trois saisons en nationale 2 en responsabilité complète.

- **Monsieur Pascal FOUSSARD**

Il devra passer le BEES 2 spécifique pour obtenir la qualification D.E.P.V.B..

- **Madame Akuele Ayelette LAWSON-HELLU**

Suite à l'étude de son Curriculum Vitae, elle obtient l'UV relative aux principes généraux de l'EF 1. Mais doit passer l'UV Pédagogique et faire le rapport pour obtenir l'EF 1.

Elle obtient l'UV relative aux principes généraux de l'EF2. Elle doit passer l'UV Préparation physique, l'UV stage en situation et faire le rapport pour obtenir l'EF 2.

- **Monsieur Isaac Victoire Dieudonné SONG**

La CCEE lui attribue la qualification Entraîneur Régional. Il doit passer l'UV Pédagogique et faire le rapport pour obtenir l'EF 1

4/ DEMANDES DIVERSES

AGDE VOLLEY-BALL – PRO B –

La pénalité relative à la saison 2004/2005 de 5 500 euros est maintenue, le club pourra régler sa dette par étalement sur 3 saisons.

AIXUC VOLLEY-BALL - 2FA -

La demande relative à une pénalité « *prorata temporis* » 2004/2005 est justifiée dans la mesure où Madame Hanane NOULI possède les qualifications requises.

Le club n'est pénalisé que pour 12 matchs soit 600 euros.

CHATEAUDUN MARBOUE VOLLEY-BALL - 3MF -

La pénalité avait été attribuée suite à une erreur de prénom pour Franck CHAMPAGNE, or le prénom de l'entraîneur initial était Jacques par conséquent, **la pénalité relative à la saison 2004/2005 de 550 euros est annulée.**

.../...

FC NEUWEG SAINT-LOUIS 1929 (2004-2005 – 1MA- 2003-2004)

Monsieur Darius BLONSKI n'ayant toujours pas le BEES, **les pénalités relatives à la 1MA de 2160 et 3360 euros sont maintenues.**

La pénalité de 550 euros relative à la nationale 3MG est annulée.

STELLA EDUCATION SPORTIVE CALAIS VOLLEY - 3FD -

Monsieur Badis OUKARACHE est mentionné comme entraîneur de l'équipe de la nationale 1. Il ne peut pas cumuler les deux tâches (art 57 RG). **La pénalité relative à la saison 2004/2005 de 550 euros est maintenue.**

5/ COLLOQUE BABY MINI VOLLEY

La CCEE passera commande à l'Arago de Sète pour 130 CD du clip vidéo de l'Aragoland aux fins de distribution aux Ligues et aux Comités Départementaux.

Pour 2007 un appel d'offre d'organisation d'un Colloque Baby et Mini Volley sera envoyé aux Ligues avec le cahier de charges joint.

6/ QUALIFICATIONS D'ENTRAINEURS**DEPVB**

CF – Annexe 1

DECFCP

CF – Annexe 2

Participants au recyclage LNV et Nationale 1 de Bourges – CF Annexe 3

Qualifications délivrées depuis le 01/01/2006 - CF Annexe 4

Destinataires : Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer/Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres de la CCEE/Diffusion interne

Date de rédaction : 29 Juin 2006
 Date d'approbation : Adopté par le CDF des 22-23/09/2006
 Date de diffusion : 1^{ER} Août 2006
 Auteur : Jean-Charles BADIN